

ENSEMBLE
VISIONS
— LA —
CROISSANCE

ASSEMBLÉES
GÉNÉRALES
ANNUELLES

**des groupes de producteurs
visés par le Plan conjoint
des producteurs de bovins
du Québec**

Fédération
des producteurs
de bovins
du Québec



FÉVRIER 2016

ONCE PMH[®] IN

PNEUMONIE BACTÉRIENNE SOUS CONTRÔLE

LA FAMILLE GRANDIT AVEC **LE NOUVEAU FORMAT**

ONCE PMH[®] IN > **25 X 1DS**
DISPONIBLES EN FORMATS

50 DS
10 DS
25 X 1DS



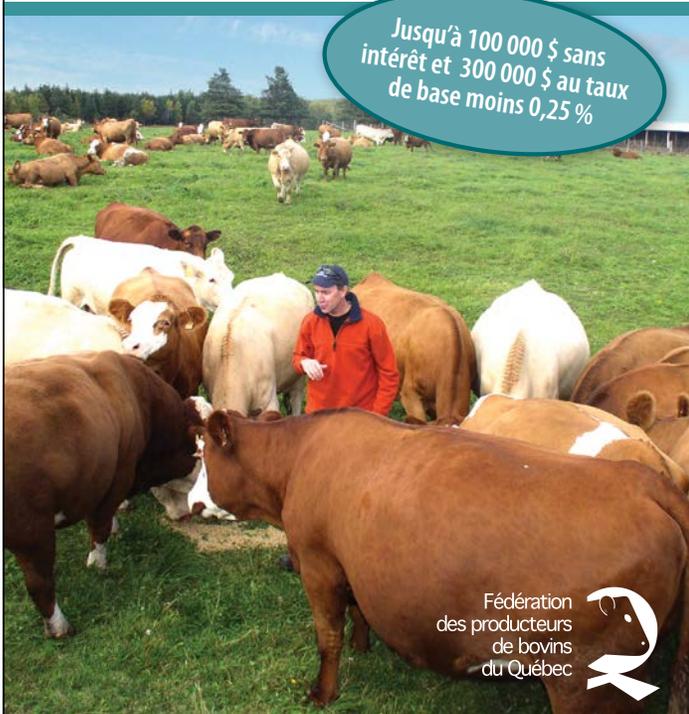
Once PMH[®] est une marque déposée d'Intervet Inc. utilisée sous licence.
MÉRCK[®] est une marque déposée de Merck Canada Inc.
© 2016 Intervet Canada Corp., faisant affaires au Canada sous le nom de Merck Santé animale.
Tous droits réservés.



**Programme de paiements anticipés
2016-2017 en production bovine**

Programme d'aide financière d'AAC administré par la FPBQ

Jusqu'à 100 000 \$ sans
intérêt et 300 000 \$ au taux
de base moins 0,25 %



**POURQUOI NE PAS CONTINUER
À ÊTRE INFORMÉS TOUTE L'ANNÉE ?**



Inscrivez-vous aux infolettres
La minute bovine
www.bovin.qc.ca



TABLE DES MATIÈRES

SECTION 1 ACTIVITÉS EN 2015

1.	MARCHÉS: ENSEMBLE VISIONS LA CROISSANCE	6
2.	SÉCURITÉ DU REVENU	6
3.	BIEN-ÊTRE ANIMAL	6
4.	SANTÉ ANIMALE	7
5.	QUALITÉ	7
6.	REPRÉSENTATIVITÉ AUX COMITÉS DE MISE EN MARCHÉ	8
7.	ÉVALUATION PÉRIODIQUE DE LA FÉDÉRATION	8

SECTION 2 ACTIVITÉS DE MISE EN MARCHÉ EN 2015

	ATELIER DES PRODUCTEURS DE VEAUX D'EMBOUCHE	10
	ATELIER DES PRODUCTEURS DE BOUVILLONS D'ABATTAGE	16
	ATELIER DES PRODUCTEURS DE VEAUX DE LAIT	20
	ATELIER DES PRODUCTEURS DE VEAUX DE GRAIN	24
	ATELIER DES PRODUCTEURS DE BOVINS DE RÉFORME ET VEAUX LAITIERS	29

SECTION 1

ACTIVITÉS EN 2015

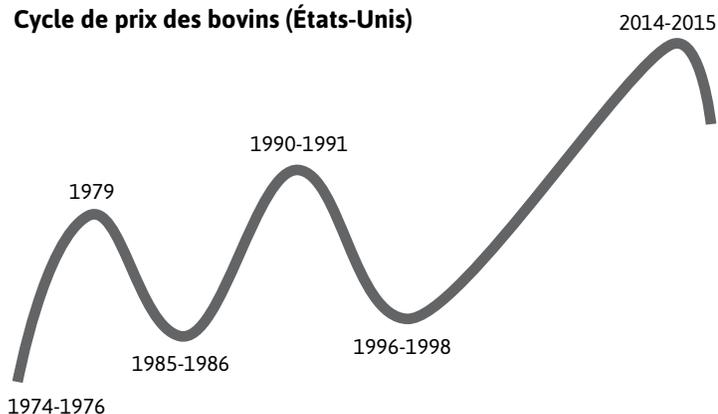


1. MARCHÉS: ENSEMBLE VISON LA CROISSANCE

La flambée des prix des bovins des dernières années a incité les producteurs américains à hausser la taille de leur cheptel vache-veau. Les producteurs américains prévoient augmenter de 2 millions le nombre de vaches d'ici 2020. C'est 50 % du cheptel canadien !

Nous entrons dans le tournant du cycle du bœuf. Les prix devraient redescendre au cours des prochaines années. Toutefois, le marché pourrait se maintenir à un niveau supérieur à celui du dernier cycle bovin, car la demande mondiale pour la viande est en croissance (population en croissance, augmentation de la classe moyenne, plus de viande consommée).

Cycle de prix des bovins (États-Unis)



Le cycle du bœuf est une réalité incontournable en production bovine. Les producteurs peuvent-ils en tirer profit? À cet égard, la Fédération des producteurs de bovins du Québec (Fédération) invite les producteurs à se doter d'une vision à long terme et à bien définir leur stratégie d'entreprise. Sur une période de 30 ans, l'entreprise traversera environ trois cycles de prix. Si l'on passe à côté d'un cycle, il n'en reste que deux pour se rattraper!

2. SÉCURITÉ DU REVENU

Les programmes de sécurité du revenu permettent aux producteurs de mieux traverser les creux du marché. Le Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA) permet ainsi aux producteurs d'exploiter leur entreprise dans un environnement d'affaires stable et prévisible. L'ASRA sécurise les investissements des entreprises agricoles, qui à leur tour, entraînent des retombées économiques pour l'ensemble de l'économie du Québec et ses régions.

Ainsi, malgré de nombreuses interventions de la Fédération, le 12 juin dernier, La Financière agricole du Québec (FADQ) annonçait l'abolition du Programme ASRA pour la production de veaux de lait. Cette abolition a été justifiée notamment par l'impossibilité d'établir un coût de production et un prix de vente objectif dans ce secteur de la production bovine. À la suite de cette annonce, une onde de choc s'est faite ressentir dans nos filières qui anticipent, elles aussi, des changements pour leurs programmes de sécurité du revenu.

La Fédération demande au gouvernement du Québec d'accorder à la FADQ une enveloppe budgétaire à la hauteur de ses besoins pour couvrir les recommandations du Groupe de travail sur la sécurité du revenu.

La Fédération demande également au gouvernement du Québec et à la FADQ de bonifier le Programme ASRA en considérant les points suivants :

- ajuster la rémunération de l'exploitant pour tenir compte des heures consacrées à la gestion de l'entreprise;
- inclure dans le calcul du revenu stabilisé les contributions de recherche et de promotion payées par les producteurs;
- considérer les grains consommés à la ferme au coût d'opportunité (c'est-à-dire au prix du marché) et non pas au coût de production;
- bonifier les programmes Agri-Québec et Agri-Québec Plus.

3. BIEN-ÊTRE ANIMAL

Pour les producteurs de bovins, élever un troupeau est plus qu'un gagne-pain, c'est aussi une passion. Afin que chaque animal produise une viande de qualité, les producteurs élèvent leurs animaux dans des conditions qui satisfont plus que leurs besoins de base.

La Fédération s'implique dans le bien-être animal en participant activement aux comités de développement des codes de bonnes pratiques pour la production bovine et la production de veaux lourds et en offrant des formations sur le contenu de ces codes. Quelque 325 producteurs de bovins de boucherie ont suivi ces formations depuis deux ans. Le *Code de bonnes pratiques pour le soin et la manipulation des bovins de boucherie* a été publié en septembre 2013, alors que celui pour les veaux lourds devrait être disponible à la fin de 2017.

Par ailleurs, les producteurs de veaux de lait visent à adapter leurs bâtiments en fonction d'un mode d'élevage collectif d'ici 2018. De même, les producteurs de veaux de grain prévoient modifier leur cahier des charges pour y inclure des notions de bien-être animal.

Une nouvelle Loi visant l'amélioration de la situation juridique de l'animal

Le 4 décembre 2015, le projet de Loi visant l'amélioration de la situation juridique de l'animal a été adopté à l'unanimité par l'Assemblée nationale.

Cette Loi modifie le Code civil du Québec en introduisant la notion que les animaux ne sont pas des biens, car ils sont des êtres doués de sensibilité et ils ont des impératifs biologiques. Par ailleurs, la Loi conserve les dispositions relatives aux biens pour les autres aspects (vente, élevage, etc.).

Cette Loi édicte aussi la Loi sur le bien-être et la sécurité de l'animal. C'est dans cette Loi que sont définis les impératifs biologiques, que sont décrits les obligations de soins et les actes interdits, ainsi que les pouvoirs réglementaires que le gouvernement peut se donner. Il est donc possible que les codes de bonnes pratiques soient rendus obligatoires par règlement.

Finalement, le gouvernement introduit la conditionnalité en matière de bien-être animal, ce qui suppose la perte du droit aux programmes d'aide financière comme l'ASRA ou d'autres programmes du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ).

Tout en se positionnant en faveur du projet de Loi, la Fédération s'est exprimée par l'entremise de son mémoire ainsi qu'en commission parlementaire sur quelques éléments qui lui apparaissaient ambigus, imprécis ou inadmissibles. Il importe notamment de clarifier certains concepts afin que la subjectivité et l'émotion ne soient pas valeur de jugement dans l'application de cette Loi. Par exemple:

- mieux définir les mots anxiété ou fatigue;
- éliminer les dangers quant à la pratique de la conditionnalité en matière de bien-être animal qui punirait un producteur fautif deux fois plutôt qu'une;
- établir des mesures financières afin d'assurer un accompagnement dans la mise en œuvre des exigences;
- mettre en place des moyens de faire respecter les lois et ne pas confier aux citoyens seuls cette responsabilité.

4. SANTÉ ANIMALE

Sous l'expertise du vétérinaire-conseil de la Fédération, la santé animale est supervisée dans tous les secteurs bovins. La quête d'informations ainsi que la diffusion de celles-ci représentent les activités principales pouvant faire évoluer la santé des animaux.

Étant donné l'importance de garder les producteurs en contact avec les préoccupations des consommateurs et du secteur de la santé publique, l'information doit être appuyée par de la formation.

En 2015, voici les principales activités qui ont été accomplies en santé animale:

- pilotage d'un groupe de travail pour représenter le secteur veau lourd devant les autorités fédérales concernant l'utilisation des médicaments vétérinaires;
- formations en région destinées aux producteurs laitiers dans le but d'améliorer la santé et la qualité du veau laitier destiné à l'engraissement;
- participation à un projet pilote visant la validation d'un programme canadien de bien-être animal dans le secteur bouvillon d'abattage;
- implantation du comité biosécurité de la filière bovine qui veut promouvoir la mise en place de mesures de biosécurité de base dans l'ensemble des fermes au Québec.

En 2016, les actions en regard de la santé animale porteront sur une utilisation plus judicieuse des antimicrobiens en lien avec le contrôle de l'augmentation de l'antibiorésistance. Cette utilisation plus judicieuse passera obligatoirement par de meilleures mesures de biosécurité qui devront être publicisées et mises en place en 2016.

5. QUALITÉ

Afin de mieux répondre aux attentes des consommateurs relativement à la salubrité des aliments, la Fédération a mis en œuvre des programmes basés sur les principes du *Hazard Analysis and Critical Control Point* (HACCP). Ces programmes sont reconnus internationalement et s'inscrivent dans le cadre du Programme canadien de salubrité des aliments à la ferme (PCSAF). Ainsi, le programme *Verified Beef Production*TM (VPB) est offert aux producteurs de bouvillons d'abattage et de veaux d'emboche, alors que le programme Veau vérifié (VV) est offert aux producteurs de veaux lourds.

En 2015, 34 producteurs de bouvillons d'abattage, représentant 66 % du volume de production au Québec, sont enregistrés au programme VPB.

Dans la production de veaux lourds, les producteurs se positionnent pour rendre obligatoire l'adhésion à ces programmes dans les prochaines années. 34 producteurs de veaux lourds sont certifiés au programme VV en 2015, ce qui représente plus de 15 % du volume de veaux de lait et près de 4 % du volume de veaux de grain produits au Québec.

6. REPRÉSENTATIVITÉ AUX COMITÉS DE MISE EN MARCHÉ

En 2014, la Fédération a effectué une démarche de réflexion à l'intérieur de ses instances afin de répondre efficacement aux besoins et attentes des producteurs de bovins. Cette réflexion a porté, entre autres, sur la composition des comités de mise en marché.

Pour aider la Fédération dans l'application et l'administration du Plan conjoint, ces comités sont formés pour représenter chacune des cinq catégories de producteurs de bovins visés par le Plan conjoint. Chaque comité est composé d'un producteur représentant chacune des 14 régions couvrant le territoire agricole québécois.

Pour certaines catégories bovines, la production est fortement concentrée dans seulement un ou deux groupes géographiques. C'est le cas pour les productions de veaux de grain et de veaux de lait, dont plus des deux tiers des producteurs se retrouvent en Montérégie-Est et au Centre-du-Québec.

Une proposition a été retenue: permettre à une région qui détient à elle seule 25% et plus des fermes d'un secteur de production de désigner deux représentants sur le comité de mise en marché concerné.

Donc, sur approbation de l'assemblée générale annuelle et de la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec (Régie), la Montérégie-Est et le Centre-du-Québec pourront désigner un deuxième représentant dans le secteur veau de grain et le secteur veau de lait.

Par ailleurs, la Fédération considère que la relève agricole contribue significativement au développement des diverses productions agricoles, y compris la production bovine. Depuis un certain nombre d'années, quelques comités de mise en marché leur réservent un siège comme observateur. Leur présence et leur participation aux discussions sont grandement appréciées.

La Fédération a donc décidé de proposer une autre modification au Plan conjoint afin de réserver un siège à un producteur de bovins de la relève agricole sur chacun de ses comités de mise en marché. Ce producteur aura les mêmes pouvoirs, droits et obligations que les autres membres des comités de mise en marché (vote, etc.). Les représentants de la relève devront satisfaire aux critères d'éligibilité mentionnés au Plan conjoint des producteurs de bovins pour pouvoir siéger aux comités de mise en marché de la Fédération.

7. ÉVALUATION PÉRIODIQUE DE LA FÉDÉRATION

Tous les cinq ans, la Fédération doit présenter à la Régie et aux autres intervenants de la filière les résultats de ses interventions dans la mise en marché.

Le 5 novembre 2015, la Fédération a présenté son cinquième rapport officiel. Dans ce rapport, la Fédération a dressé le bilan des actions collectives qu'elle a menées depuis 2011 au sujet de la sécurité du revenu, de l'amélioration de la productivité, de la santé, du bien-être animal et de la qualité, et de l'amélioration continue dans la mise en marché de chacun des secteurs bovins grâce notamment à la négociation de meilleures conventions et à la modification de certains règlements.

Elle a démontré que le Plan conjoint est appliqué et administré de façon à servir l'intérêt de l'ensemble des producteurs et à favoriser une mise en marché efficace et ordonnée des bovins.

Malgré la petitesse de la production bovine québécoise et ses handicaps naturels (climat, éloignement, géographie, etc.), les interventions de la Fédération dans la mise en marché permettent aux producteurs d'ici de recevoir un prix qui oscille aux alentours des prix des marchés de référence.

La Régie rédigera sous peu son rapport d'analyse et fera des recommandations à la Fédération pour les années à venir. Ce rapport est attendu au cours des prochains mois.

Le rapport d'évaluation périodique de la Fédération est disponible au bovin.qc.ca.

SECTION 2
**ACTIVITÉS DE MISE EN MARCHÉ
EN 2015**



ATELIER DES PRODUCTEURS DE VEAUX D'EMBOUCHE

PROJET D'ORDRE DU JOUR

1. ÉTAT DU MARCHÉ EN 2015

2. RÉALISATIONS ET DOSSIERS DU SECTEUR VEAU D'EMBOUCHE EN 2015

- 2.1 *Le Circuit des encans spécialisés de veaux d'embouche du Québec*
- 2.2 Convention de mise en marché des veaux d'embouche
- 2.3 Protocole de vaccination
- 2.4 Projet Veaux
- 2.5 Priorité relève
- 2.6 Site Web pour la commercialisation de sujets reproducteurs (bovi-genetique.ca)
- 2.7 Projet pilote sur le dynamisme régional des producteurs de veaux d'embouche
- 2.8 Sécurité du revenu

3. ORIENTATIONS DU SECTEUR POUR 2016

- 3.1 Poursuite de la réalisation de la planification stratégique
- 3.2 Externalisation du PATBQ
- 3.3 Perception des contributions à la Fédération

4. ÉLECTION DU REPRÉSENTANT AU COMITÉ ET DE SON SUBSTITUT

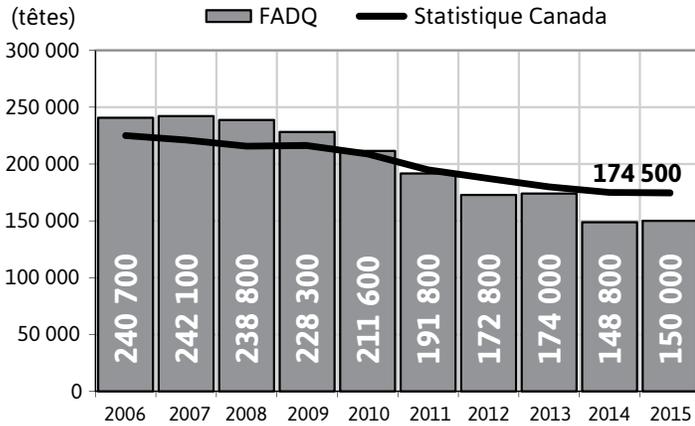
- 4.1 Critères d'admissibilité

5. AUTRES SUJETS (S'IL Y A LIEU)



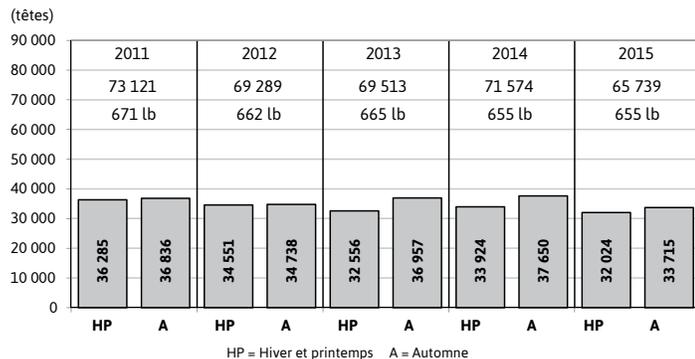
1. ÉTAT DU MARCHÉ EN 2015

Figure 1: Nombre de vaches de boucherie



Au 1^{er} janvier 2015, selon Statistique Canada, le cheptel de vaches de boucherie au Québec était de 174 500 vaches. De son côté, la FADQ fait état d'environ 150 000 vaches assurées à l'ASRA. La tendance à la baisse du cheptel québécois observée depuis 2008 va dans le même sens qu'ailleurs au Canada.

Figure 2: Veaux d'embouche vendus dans les encans spécialisés du Québec, 2011-2015 (volumes saisonniers, volumes annuels et poids moyens)



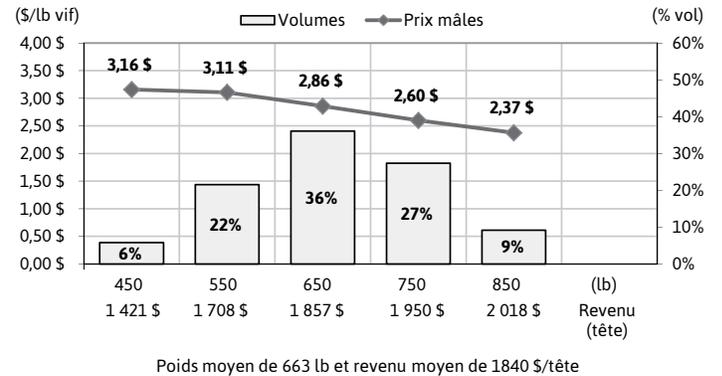
En 2015, le nombre de veaux commercialisés dans les encans spécialisés était en baisse de 8% par rapport à l'année précédente. Près de 6 500 veaux ont été vendus lors des encans réguliers, une baisse de 20% par rapport à 2014.

Les ventes supervisées par Réseau Encans Québec (REQ) (Saguenay-Lac-Saint-Jean et Abitibi-Témiscamingue) ont totalisé 1 032 veaux en 2015, soit une baisse de près de 800 veaux par rapport à 2014. Cette baisse s'explique, en grande partie, par la diminution de production de certains parcs d'engraissement.

Le poids moyen de vente est resté stable en 2015 par rapport à l'année précédente, soit 655 lb.

Figure 3: Prix et nombre de veaux d'embouche mâles par strate de poids, 2015

En 2015, l'écart de revenu brut entre un veau de 550 lb et un veau de 750 lb était d'environ 242\$, ce qui représente 1,21\$/lb de gain supplémentaire. En général, plus le poids est élevé, moins le revenu additionnel par livre de gain sera important. Selon les diverses strates de poids, le revenu additionnel par livre de gain a varié entre 2,87\$/lb et 0,68\$/lb en 2015.



L'élément qui a retenu l'attention en 2015 est sans contredit la hausse marquée des prix à l'hiver et au printemps et son maintien au début de l'automne. Cette flambée des prix a permis l'atteinte d'un prix de marché supérieur au revenu stabilisé, du jamais vu dans le secteur veau d'embouche au Québec.

Figure 4: Prix des veaux d'embouche mâles 600-700 lb, comparaison Québec et Alberta-Manitoba, 2011-2015

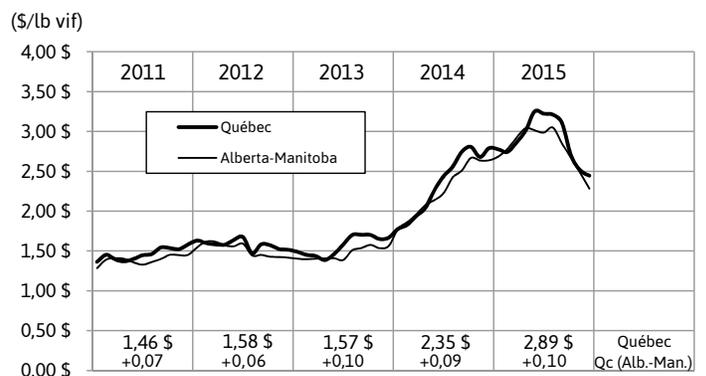
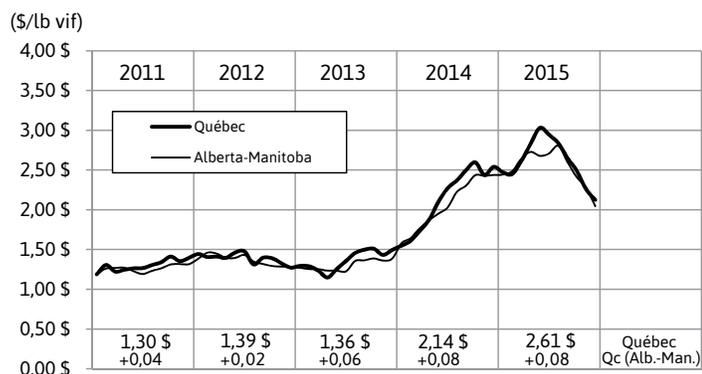


Figure 5: Prix des veaux d'embouche femelles 600-700 lb, comparaison Québec et Alberta-Manitoba, 2011-2015



La première moitié de l'année 2015 a été marquée par la poursuite des prix à la hausse, atteignant même près de 3,20\$/lb chez les mâles de 600 à 700 lb. À l'automne, nous avons observé un recul graduel des prix qui sont tout de même demeurés à la même hauteur que ceux de l'automne 2014.

En 2015, l'écart de prix entre le Québec et l'Ouest canadien (nos principaux marchés de référence) a été de 0,10\$/lb pour les veaux mâles et de 0,08\$/lb pour les femelles. Cet écart positif est attribuable au marché québécois qui était très dynamique au printemps et au début de l'automne 2015, malgré une baisse importante des volumes de production des parcs d'engraissement au Québec. Le défi pour le secteur veau d'embouche est de poursuivre la mise en marché d'animaux de grande qualité pour conserver et attirer de nouveaux clients, le tout, dans un contexte de grande diminution de l'activité des parcs d'engraissement au Québec au cours des dernières années.

2. RÉALISATIONS ET DOSSIERS DU SECTEUR VEAU D'EMBOUCHE EN 2015

2.1 Le Circuit des encans spécialisés de veaux d'embouche du Québec

Le Circuit constitue une référence importante des prix pour toutes les transactions de veaux d'embouche, incluant les ventes supervisées, sur l'ensemble du territoire du Québec. L'agence de vente des veaux d'embouche assure le bon fonctionnement du Circuit en collaboration avec les encans et à l'intérieur du mandat du comité calendrier.

2.2 Convention de mise en marché des veaux d'embouche

Depuis le 1^{er} décembre 2015, une nouvelle convention est en vigueur dans les encans du Québec, et ce, pour cinq ans. Le tableau suivant présente les taux de commission pour la durée de la convention :

	Vente aux enchères régulières	Vente aux enchères spécialisées
01-08-2014 au 01-12-2015	18,50\$/veau	17,50\$/veau
Année 1	20,50\$/veau	19,50\$/veau
Année 2	21\$/veau	20\$/veau
Année 3	21,50\$/veau	20,50\$/veau
Année 4	22\$/veau	21\$/veau
Année 5	22\$/veau	21\$/veau

La nouvelle convention précise davantage le partage des responsabilités entre les encans et le fonds de garantie de paiement des producteurs de veaux d'embouche. L'encan est autorisé à vendre à un acheteur jusqu'à trois fois le montant de son cautionnement, et ce, même si sa limite est atteinte en cours d'enchères. Tout dépassement devient alors la responsabilité exclusive de l'encan en cas de réclamation.

Enfin, certaines dispositions de la convention entreront en vigueur dès l'approbation, par la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec, de la modification au *Règlement sur la responsabilité financière des acheteurs de veaux d'embouche*. Ainsi, pour les acheteurs utilisant des numéros d'autorisation (parcs d'engraissement), la Convention prévoit de faire passer le montant maximal d'achat de 150 000\$ à 250 000\$. Pour les petits acheteurs n'ayant pas besoin de cautionnement, le montant autorisé passera de 10 000\$ à 25 000\$.

2.3 Protocole de vaccination

Pour la saison 2015-2016, le protocole de vaccination a été modifié. Dorénavant, le délai maximum permis entre la date de vente et la date de vaccination est de quatre mois. Une période de transition a eu lieu à l'automne 2015 où les producteurs qui n'avaient pas respecté ce délai ont été contactés et un rappel a été inséré dans leur envoi de paiement. Une très faible proportion de producteurs a dû être contactée à ce sujet, ce qui était conforme aux attentes du CMMVE.

Depuis janvier 2016, les animaux qui ont été vaccinés plus de quatre mois avant la vente sont considérés comme ne respectant pas le protocole de vaccination et sont retournés au vendeur.

2.4 Projet Veaux

Ce projet est réalisé en partenariat avec REQ. Ce dernier assume la totalité des risques financiers reliés aux opérations, alors que l'agence fournit un professionnel pour la gestion du projet.

En 2015, REQ a acheté 7 230 veaux d'embouche pour le projet Veaux, soit 11% du volume mis en marché par les encans spécialisés. Le projet Veaux contribue à régulariser le marché des veaux d'embouche, en plus de développer au sein de l'agence une expertise dans la production de bouvillons (semi-finition et finition).

Le projet Veaux a des retombées directes et indirectes sur l'ensemble des veaux d'embouche mis en marché au Québec. Le CMMVE estime que pour chaque 0,01\$/lb d'impact sur le marché, les retombées se chiffrent à près de 1 M\$ sur l'ensemble de la production québécoise de veaux d'embouche.

2.5 Priorité relève

À la suite de la planification stratégique réalisée en 2013, le CMMVE a priorisé, en 2015, les activités dirigées vers la relève. Le tout a pris la forme suivante :

- La formation d'un comité relève avec des représentants du MAPAQ et de la Fédération. Deux membres du CMMVE font partie du comité. Le mandat du comité est d'identifier les facteurs favorisant le transfert et la pérennité des entreprises de veaux d'embouche et de proposer un plan d'action en conséquence. La première action du comité est la réalisation d'un sondage auprès des producteurs ayant quitté la production de veaux d'embouche dans les dernières années pour connaître les raisons de leur retrait du secteur et identifier des pistes d'action.
- Trois vidéos sur la production de veaux d'embouche ont été réalisées par l'agence, en vue de faire découvrir la production aux étudiants en formation agricole et aux autres personnes intéressées à s'établir en agriculture. Les vidéos peuvent être visionnées à l'adresse Internet suivante : bovin.qc.ca/videosVE. À la fin de l'année 2015, les trois vidéos cumulaient plus de 2 000 visionnements.
- Des objets promotionnels ont été remis aux écoles de formation agricole et à d'autres intervenants impliqués auprès de la relève.

2.6 Site Web pour la commercialisation de sujets reproducteurs (bovi-genetique.ca)

Pour faciliter l'approvisionnement en bovins de reproduction, le CMMVE, en partenariat avec le comité conjoint des races de boucherie du Québec (CCRBQ), a développé un site Internet sous forme de babillard électronique pour mettre en lien les vendeurs et les acheteurs. Le site, gratuit pour les utilisateurs, permet l'annonce d'animaux de reproduction à vendre dans la mesure où ils répondent à certains critères de qualité. Le lancement a été effectué lors de l'Expo-Bœuf 2015 et un article est paru dans la revue *Bovins du Québec* pour en faire la promotion.

2.7 Projet pilote sur le dynamisme régional des producteurs de veaux d'embouche

Avec l'aide de l'UPA, le CMMVE a réalisé en 2015 un projet pilote auprès de trois régions (Bas-Saint-Laurent, Abitibi-Témiscamingue et Estrie) afin d'identifier les besoins des producteurs de veaux d'embouche en matière de formation et information. Le projet visait également à identifier les contraintes et les pistes de solution pour rejoindre le plus efficacement possible les producteurs. Le projet pilote a pris la forme de groupe de discussion réunissant entre 10 et 15 producteurs dans chaque région.

Voici les principales constatations pour assurer la réussite des activités et du réseautage :

- faire connaître les informations déjà disponibles et en favoriser l'accès;
- diversifier les formules et les périodes où ont lieu les activités pour rejoindre le plus grand nombre de producteurs;
- favoriser la réutilisation des contenus et des formules de conférences gagnantes;
- favoriser les interactions entre producteurs et valoriser le volet social des activités.

À la suite de ce projet pilote, le CMMVE souhaite que l'agence soit le point central de réseautage des activités régionales pour favoriser les échanges d'idées et d'expertise entre les régions, de même qu'une meilleure circulation de l'information.

2.8 Sécurité du revenu

Le Centre d'études sur les coûts de production en agriculture (CECPA) procédera en 2016 à la mise à jour des coûts de production (2015) des veaux d'embouche. Environ 70 fermes vache-veau seront sélectionnées pour participer à l'étude. Cette étude portera sur les données technico-économiques de 2015.

Le comité coût de production veaux d'embouche participe à toutes les étapes du processus afin de s'assurer que les particularités du secteur soient bien prises en considération. L'application du prochain modèle est prévue à compter de 2017.

3. ORIENTATIONS DU SECTEUR 2016

3.1 Poursuite de la réalisation de la planification stratégique

En 2016, le comité poursuivra la réalisation de sa planification stratégique, en mettant l'accent principalement sur les dossiers suivants:

- valorisation de la production de veaux d'embouche auprès de la relève;
- poursuite des travaux du comité relève FPBQ-MAPAQ;
- finalisation du projet pilote sur le dynamisme régional des producteurs de VE.

3.2 Externalisation du PATBQ

En 2015, le MAPAQ a décidé de confier à un organisme externe la gestion du Programme d'analyse des troupeaux de boucherie du Québec (PATBQ). Le Centre de développement du porc du Québec (CDPQ) a été retenu pour réaliser ce mandat. Le plan d'affaires proposé par le CDPQ comprend la gestion du PATBQ et le service à la clientèle ainsi que les services aux stations d'évaluation génétique. Il repose sur une collaboration étroite de la Fédération, des conseillers Bovi-Expert et des conseillers du MAPAQ, du maintien d'un soutien financier adéquat aux Bovi-Expert et d'un plan de financement global adéquat.

Considérant l'importance de l'amélioration génétique dans le développement de la production bovine, la Fédération suit ce dossier de près afin de promouvoir et défendre les intérêts des producteurs de bovins de boucherie.

3.3 Perception des contributions à la Fédération

La perception des contributions à la Fédération se fait habituellement par l'intermédiaire de la FADQ qui retient les montants sur les versements de compensations d'ASRA. Étant donné que le paiement final d'ASRA 2014 s'est avéré plutôt un remboursement d'un trop versé en raison de l'absence de compensations pour 2015, certaines contributions au Plan conjoint sont encore dues à la Fédération (partiellement pour 2014 et en totalité pour 2015).

Deux options sont possibles: soit procéder directement auprès des producteurs à la perception des sommes dues ou attendre que la FADQ verse des compensations d'ASRA (la FADQ peut procéder rétroactivement jusqu'à trois années antérieures). En raison de la complexité administrative d'une perception directe et des coûts élevés que cela entraîne, la Fédération a décidé d'attendre au printemps 2016 pour évaluer les probabilités de versement d'une compensation d'ASRA en 2016. S'il devait y avoir versement de compensation, la FADQ pourrait ainsi retenir rétroactivement les montants de contributions des années 2014 et 2015 comme elle le fait habituellement. Si toutefois la FADQ ne prévoyait pas verser d'avance de compensation en 2016, la Fédération devrait réévaluer la possibilité de procéder à une facturation directe aux producteurs pour les années 2014 et 2015.

D'une façon ou d'une autre, les producteurs sont invités à provisionner les sommes dues pour les années 2014 et 2015.

Montant des contributions à provisionner:

Montants taxes incluses		Contribution par tête	Contribution annuelle par entreprise
2014	VE	6,61 \$ (0,79 VE/vache)	355,27 \$ (déjà perçu par la FADQ)
	BR	52,16 \$ (0,098 BR/vache)	---
2015	VE	7,04 \$ (0,79 VE/vache)	355,27 \$
	BR	(9,76 \$) (crédit) (0,098 BR/vache)	---

4. ÉLECTION DU REPRÉSENTANT AU COMITÉ ET DE SON SUBSTITUT

4.1 Critères d'admissibilité

- Être en production au moment de sa désignation;
- Être domicilié ou avoir son exploitation sur le territoire du Groupe au Plan conjoint;
- Être inscrit dans la catégorie veaux d'embouche au Plan conjoint;
- Avoir possédé un troupeau d'au moins 30 vaches de boucherie ou avoir élevé, pour son compte ou celui d'autrui, ou avoir fait produire et offert en vente à des fins d'engraissement au moins 30 veaux d'embouche, en incluant les veaux d'embouche de type semi-fini, au cours de l'année civile précédente;
- Dans le cas d'une personne morale ou une société, la personne physique mandatée doit également:
 - être active dans l'entreprise bovine autrement que comme bailleur de fonds;
 - détenir au moins 20% de son capital-actions ou des parts sociales émises;
 - siéger à son conseil d'administration, le cas échéant, et y détenir un droit de vote;
- Avoir payé les contributions dues dans le cadre du Plan conjoint ou, à défaut, avoir pris un recours pour les contester dans les 30 jours de leur facturation.

5. AUTRES SUJETS (S'IL Y A LIEU)

ATELIER DES PRODUCTEURS DE BOUVILLONS D'ABATTAGE

PROJET D'ORDRE DU JOUR

1. ACTIVITÉS DE MISE EN MARCHÉ EN 2015

1.1 État du marché et faits saillants

1.2 Activités de l'agence de vente

2. ACTIVITÉS DU COMITÉ DE MISE EN MARCHÉ

2.1 Activités en 2015

3. ORIENTATIONS DU SECTEUR POUR 2016

4. ASRA BOUVILLONS

4.1 Nouveau modèle de coûts de production

5. ÉLECTION DU REPRÉSENTANT AU COMITÉ ET DE SON SUBSTITUT

5.1 Critères d'admissibilité

6. AUTRES SUJETS (S'IL Y A LIEU)



1. ACTIVITÉS DE MISE EN MARCHÉ EN 2015

1.1 État du marché et faits saillants

La diminution des prix au cours de la seconde portion de l'année 2015 constitue certainement l'un des faits saillants de l'année. Cette diminution affectera la rentabilité des opérations en cours d'année 2016. Parmi les facteurs expliquant cette baisse des prix, soulignons la baisse importante des exportations américaines de bœuf (-12%) jumelée à une hausse des importations (+19%). L'effet cumulé de ces deux facteurs amène davantage de produits à être écoulés sur le marché intérieur.

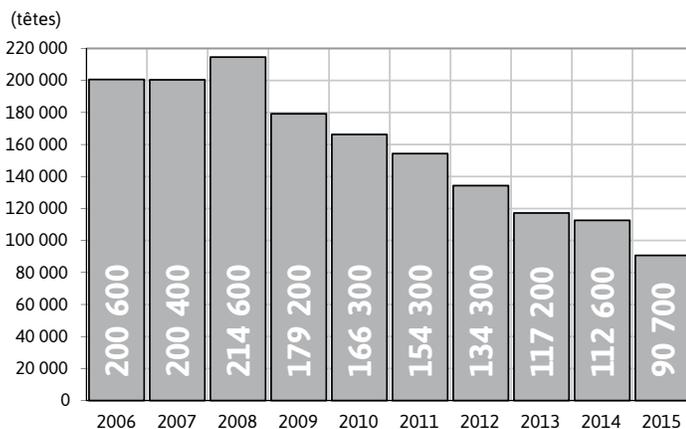
L'année 2015 fut le théâtre de deux événements positifs majeurs pour l'industrie canadienne du bœuf.

Premièrement, la signature du Partenariat transpacifique (PTP), l'automne dernier, permet la protection des accès au marché des pays signataires du Partenariat et offre une possibilité de croissance substantielle, notamment au Japon. Les pays signataires du Partenariat sont: Australie, Brunéi Darussalam, Canada, Chili, États-Unis, Japon, Malaisie, Mexique, Nouvelle-Zélande, Pérou, Singapour et Vietnam.

Deuxièmement, après sept années de batailles ininterrompues par le Canada et le Mexique, les États-Unis ont adopté un projet de loi faisant en sorte de retirer la réglementation sur l'étiquetage selon le pays d'origine (COOL – *Country of Origin Labelling*). Cette décision du gouvernement américain fait suite au fait que le Canada pouvait imposer des mesures de représailles sur une panoplie de produits américains à compter du 18 décembre 2015.

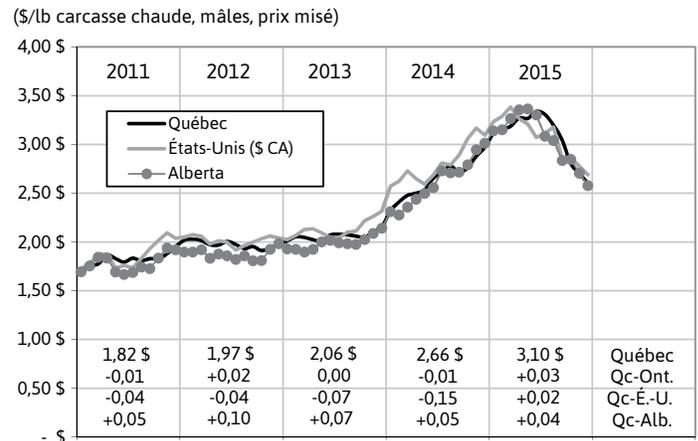
Les impacts du COOL sont substantiels et ont causé d'importants dommages à la notoriété des produits canadiens du bœuf; il ne faudrait donc pas se surprendre que tout l'effet positif de cette décision prenne quelque temps avant d'être ressenti.

Figure 1: Production de bouvillons au Québec



Alors que certains s'attendaient à une plus grande stabilité des volumes pour 2015, nous observons plutôt une importante diminution des volumes (-19,5%). Il est à noter que la production canadienne est en baisse d'environ 12,8%. L'Ontario semble subir une réduction moindre de ses volumes, soit environ 4%. Pour l'année 2016, la production québécoise devrait au mieux subir une légère baisse.

Figure 2: Prix des bouvillons (A1-A2) au Québec, en Alberta et aux États-Unis («Marché Spot» uniquement)

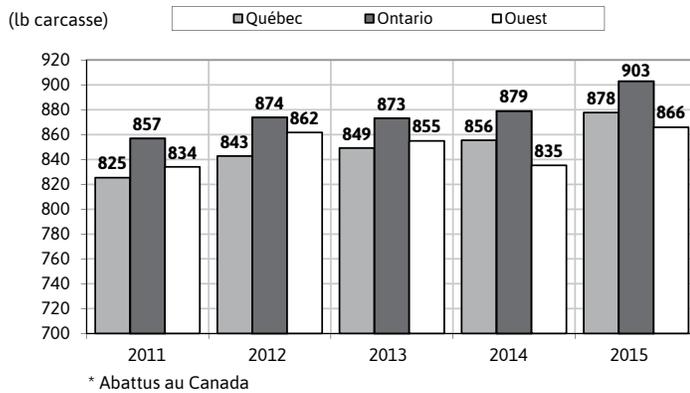


En 2015, le prix des bouvillons a atteint un sommet de 3,30\$/lb à la mi-année, pour ensuite entreprendre une importante baisse, de telle sorte qu'à la fin de 2015, les prix étaient à un niveau d'environ 2,70\$/lb, ce qui représente une diminution de plus de 500\$ par tête. Il est à noter qu'un creux d'environ 2,55\$ fut atteint en novembre 2015. Les spécialistes prévoient que les prix oscilleront entre 2,50\$/lb et 2,90\$/lb durant la prochaine année. L'incapacité des spécialistes à prévoir avec justesse les niveaux de prix des dernières années nous conduit à la plus grande prudence quant à la fiabilité de leurs prédictions.

Les écarts de prix avec l'Ontario, l'Alberta et les États-Unis sont positifs pour l'ensemble de l'année 2015. Compte tenu de la fluctuation rapide des prix dans la seconde portion de 2015, il est prématuré de tirer quelques conclusions que ce soit. La diffusion des prix en Alberta pose également de plus en plus de problèmes en raison de la faible quantité de données disponibles à certains moments de l'année. D'ailleurs, la Canadian Cattlemen's Association (CCA) tente de mettre en place des outils permettant d'établir un prix de référence fiable. Pour les États-Unis, l'impact des variations subites du taux de change influence la justesse de la comparaison. Quoi qu'il en soit, les prix suivent la même tendance que celle du Québec, et ce, tant pour l'Ontario, l'Alberta et les États-Unis.

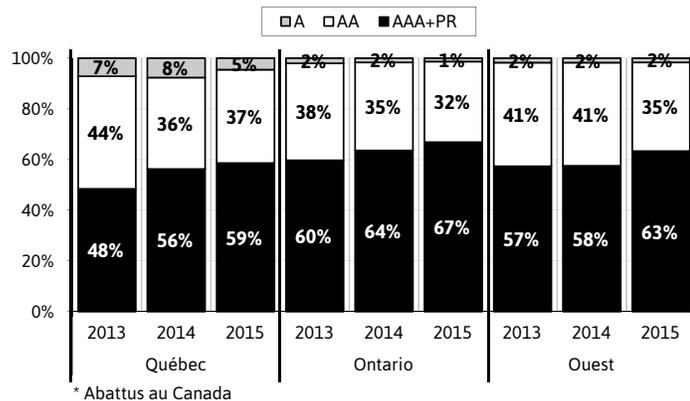
BOUVILLONS D'ABATTAGE

Figure 3: Poids moyen des carcasses de bouvillons* (pondération 75 % mâles et 25 % femelles) Québec vs Ontario vs Ouest



Globalement, le poids moyen des bouvillons suit une tendance à la hausse depuis 2011, et ce, à travers tout le Canada. Selon plusieurs, les conditions de mise en marché favorisent davantage la vente de bouvillons plus lourds. En 2011, le poids moyen des carcasses au Québec était de 825 lb, alors qu'il se situe à 878 lb en 2015. En Ontario le poids moyen atteint 903 lb.

Figure 4: Persillage des carcasses de bouvillons* au Québec, en Ontario et dans l'Ouest canadien



Le pourcentage des carcasses AAA est en hausse partout au Canada. Le Québec se situe toutefois en bas des autres régions (59 %) puisque le pourcentage des carcasses AAA atteint 67 % en Ontario et 63 % en Alberta.

1.2 Activités de l'agence de vente

Compte tenu de la baisse constante des volumes et d'un mandat de gestion serrée, l'agence de vente n'a eu d'autres choix que de mettre en place un plan strict de réduction des dépenses. Cette réduction des dépenses n'est pas sans effet sur certains services de l'agence et, entre autres, sur le délai dans le traitement de certains dossiers. L'agence s'efforce toutefois de maintenir un service de base le plus adapté possible. C'est dans cette optique de réduction des ressources que deux personnes, travaillant exclusivement pour l'agence de vente des bouvillons d'abattage, ont vu leur poste aboli en 2015.

À la suite de ces changements, aucune personne n'œuvre à plein temps pour l'agence de vente des bouvillons d'abattage, mais elles sont toutes employées par la Fédération à plein temps en œuvrant aussi pour d'autres secteurs. Grâce à cette façon de procéder, nous pouvons réaliser des économies tout en minimisant les impacts sur les services aux producteurs.

Outre les opérations courantes de vente, l'agence a suivi avec attention les négociations du PTP, l'évolution du dossier COOL et divers éléments entourant la mise en œuvre de l'accord avec l'Union européenne. En regard du COOL, notre principal acheteur américain est déjà au courant de diverses demandes de la part de l'agence afin d'alléger certaines restrictions mises en place depuis 2008 (exemple: retrait des restrictions quant aux journées de livraison).

En 2015, nous avons assisté à la fermeture définitive de l'entreprise Les Viandes Laroche inc. Il s'agit, pour ainsi dire, du dernier abattoir de bouvillons d'importance au Québec. Pour les producteurs ayant respecté la réglementation concernant la garantie de paiement, cette fermeture n'a entraîné aucun impact direct. Dès janvier 2016, la Fédération devrait présenter une demande de retrait au fonds de garantie de paiement de 169 000 \$ auprès de la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec (RMAAQ). Ce montant se situe à l'intérieur de la réglementation prévue et n'entraînera pas la reprise du prélèvement pour le fonds de garantie de paiement.

Par contre, deux producteurs de bouvillons ont adressé une demande à la RMAAQ afin d'être couverts par le fonds de garantie de paiement. La réclamation de ces deux producteurs s'élève à 677 952 \$. Ces producteurs n'avaient pas obtenu de numéro d'autorisation préalablement à la livraison. Cette cause devrait normalement être entendue en cours d'année 2016, il nous est donc impossible de commenter davantage ce dossier.

2. ACTIVITÉS DU COMITÉ DE MISE EN MARCHÉ

2.1 Activités en 2015

En 2015, le comité de mise en marché des bouvillons d'abattage (CMMBA) s'est concentré sur les activités suivantes:

- Finalisation de l'étude portant sur la dynamique du marché de la viande au Québec. Une présentation à cet effet a eu lieu lors de l'atelier d'avril dernier dans le cadre de l'assemblée générale annuelle 2015 de la Fédération. Le principal constat ressortant de l'étude est le peu de potentiel qu'offre la mise en marché d'une viande « Québec » à moins, entre autres, d'avoir une concertation et un effort conjoint de plusieurs maillons de la filière simultanément.
- Organisation de la journée de réflexion, tenue le 9 décembre 2015, à laquelle 61 producteurs participaient. Ces producteurs représentaient plus de 90 % des volumes de bouvillons produits au Québec. Cette journée a permis aux producteurs présents de s'exprimer sur la mise en marché actuelle et future et de se prononcer sur les services offerts par l'agence.
- Demande de produire une analyse provinciale des « coûts de production – bouvillon ». Les Groupes conseils agricoles du Québec ont été retenus afin de réaliser l'analyse. Le coût est d'environ 19 500\$. Une demande de subvention de 4 000\$ a été déposée. Une quinzaine d'entreprises de bouvillons ont participé au projet et pourront comparer le résultat de leur entreprise avec les résultats de l'ensemble des participants. Un sommaire des résultats sera présenté à la prochaine assemblée générale spéciale annuelle en avril 2016.

3. ORIENTATIONS DU SECTEUR POUR 2016

Pour la prochaine année, le CMMBA prendra connaissance des résultats de la journée de réflexion. Une compilation préliminaire permet d'affirmer que les producteurs ont apprécié la journée ainsi que le fait qu'ils aient eu le loisir d'exprimer leur opinion. Une analyse plus détaillée de la journée sera nécessaire au comité afin de déterminer les suites à y donner.

4. ASRA BOUVILLONS

4.1 Nouveau modèle de coûts de production

Le Centre d'études sur les coûts de production en agriculture (CECPA) procédera en 2016 à la mise à jour des coûts de production du secteur bouvillon d'abattage. Une trentaine de fermes de bouvillons d'abattage seront sélectionnées pour participer à l'étude.

Les travaux entourant la mise à jour de l'étude se dérouleront sur l'année 2016 et porteront sur les données technico-économiques de 2015.

Le comité coûts de production bouvillons d'abattage collabore directement à toutes les étapes du processus de suivi de l'enquête afin de s'assurer que les particularités de leur secteur soient bien prises en considération.

L'application de ces nouveaux coûts de production est prévue à compter de l'année 2017.

5. ÉLECTION DU REPRÉSENTANT AU COMITÉ ET DE SON SUBSTITUT

5.1 Critères d'admissibilité

- Être en production au moment de sa désignation;
- Être domicilié ou avoir son exploitation sur le territoire du Groupe au Plan conjoint;
- Être inscrit dans la catégorie bouvillons d'abattage au Plan conjoint;
- Avoir élevé pour son compte ou celui d'autrui, ou avoir fait produire et offert en vente au moins 50 bouvillons, au cours de l'année civile précédente;
- Dans le cas d'une personne morale ou une société, la personne physique mandatée doit également:
 - être active dans l'entreprise bovine autrement que comme bailleur de fonds;
 - détenir au moins 20% de son capital-actions ou des parts sociales émises;
 - siéger à son conseil d'administration, le cas échéant, et y détenir un droit de vote;
- Avoir payé les contributions dues dans le cadre du Plan conjoint ou, à défaut, avoir pris un recours pour les contester dans les 30 jours de leur facturation.

6. AUTRES SUJETS (S'IL Y A LIEU)

ATELIER DES PRODUCTEURS DE VEAUX DE LAIT

PROJET D'ORDRE DU JOUR

1. ÉTAT DU MARCHÉ ET FAITS SAILLANTS EN 2015

1.1 Table de fixation du prix

2. ACTIVITÉS DU COMITÉ DE MISE EN MARCHÉ 2015-2016

2.1 Sécurité du revenu

2.2 Outils de mise en marché

2.3 Bien-être animal

2.4 Veau vérifié – outils informatisés

2.5 Promotion et développement des marchés

3. ÉLECTION DU REPRÉSENTANT AU COMITÉ ET DE DEUX SUBSTITUTS

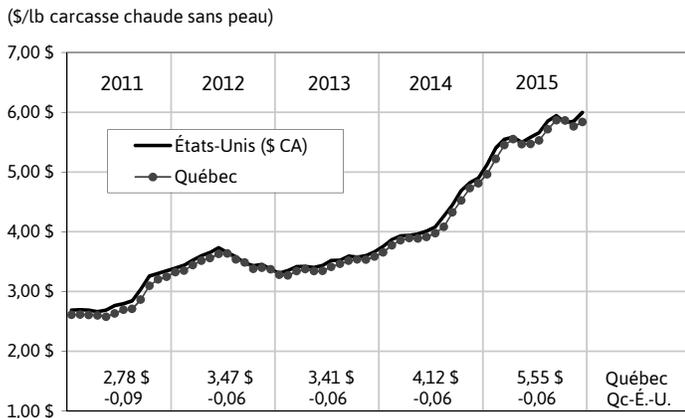
3.1 Critères d'admissibilité

4. AUTRES SUJETS (S'IL Y A LIEU)



1. ÉTAT DU MARCHÉ ET FAITS SAILLANTS EN 2015

Figure 1: Prix des veaux de lait du Québec et des États-Unis (Non-Packer Owned)



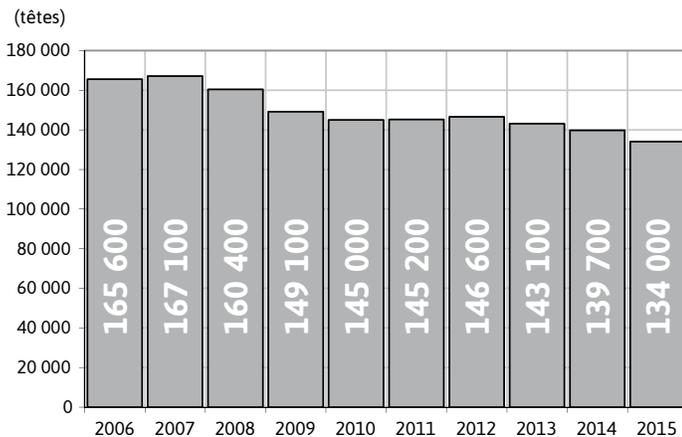
En 2015, le prix moyen des veaux de lait du Québec a été de 5,55\$/lb carcasse. Il a fracassé de nouveaux records en atteignant un sommet à 5,92\$/lb carcasse (selon la formule de prix en vigueur jusqu'au début de décembre 2015).

Ce sont principalement les prix élevés de la viande bovine en Amérique du Nord ainsi que la hausse significative du prix des veaux laitiers aux États-Unis qui expliquent cette augmentation spectaculaire.

La baisse significative de la devise canadienne a également favorisé la progression du prix québécois.

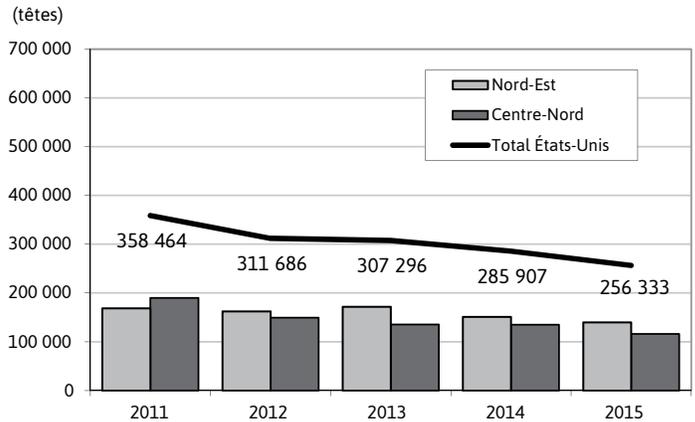
Les prix des nouveaux contrats d'élevage annoncés pour mai 2016 aux États-Unis (3,03\$ US/lb) indiquent cependant que le prix du veau de lait du Québec pourrait reculer de façon importante en 2016.

Figure 2: Production de veaux de lait au Québec



La tendance à la baisse du nombre de veaux de lait abattus s'est poursuivie en 2015 (environ 100 veaux de lait de moins par semaine comparativement à 2014). L'incertitude liée à l'arrêt du Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA) du secteur veau de lait et les investissements nécessaires à la conversion des bâtiments d'élevage en logement collectif expliquent en bonne partie le recul de la production.

Figure 3: Production de veaux de lait aux États-Unis



Aux États-Unis, la production de veaux de lait a poursuivi son déclin en 2015, avec une baisse de 10% des abattages.

1.1 Table de fixation du prix

Les représentants de la Table de fixation du prix du veau de lait se sont réunis à la fin de l'année 2015 afin de modifier, pour une période de trois mois, la formule de prix permettant d'établir le prix des carcasses de veaux de lait du Québec. Ainsi, la Table de fixation du prix a suspendu temporairement la publication du prix des carcasses de veaux de lait du Québec et des veaux de lait des États-Unis. Ces prix étaient publiés sur une base hebdomadaire dans *La Terre de chez nous* (TCN) et sur le site Web de la Fédération des producteurs de bovins du Québec.

Après avoir analysé les prix des carcasses de veaux de lait du Québec diffusés au cours des derniers mois, la Table de fixation du prix a conclu qu'il y avait un écart de plus en plus important entre le prix réel du marché québécois et le prix déterminé par la formule de prix utilisée au cours des dernières années. Rappelons que la formule qui était en vigueur tenait compte du prix des veaux de lait aux États-Unis, du taux de change et d'un écart variable avec le prix américain. Pour la Table de fixation du prix, il s'agit d'une situation exceptionnelle justifiant une intervention temporaire sur la formule de prix, et ce, afin de refléter le plus adéquatement possible la réalité du marché.

La Table de fixation du prix suivra de près les paramètres qui influencent le marché du Québec (prix des carcasses de veaux de lait aux États-Unis, taux de change et même les prix des carcasses de veaux qui proviendraient d'Europe) et veillera à établir une nouvelle formule de prix, le cas échéant. Les producteurs seront avisés si des changements sont apportés à cette formule en cours d'année.

2. ACTIVITÉS DU COMITÉ DE MISE EN MARCHÉ 2015-2016

2.1 Sécurité du revenu

Le 12 juin 2015, La Financière agricole du Québec (FADQ) annonçait l'abolition du Programme ASRA pour la production de veaux de lait à compter du 1^{er} janvier 2016. Selon la FADQ, il n'était plus possible de déterminer de façon objective un coût de production et un prix de vente pour le secteur, condition essentielle à l'admissibilité au programme.

Cette décision a été prise en dépit de multiples interventions de la Fédération qui demandaient notamment un délai approprié pour mettre en place un plan d'action visant à ramener l'assurabilité à la ferme.

Les programmes AGRI sont maintenant disponibles aux producteurs de veaux de lait admissibles et pourront, dans une moindre mesure, nous en convenons tous, apporter un certain soutien au revenu des producteurs. Il est toutefois important de savoir que la FADQ a établi des conditions pour se qualifier aux programmes AGRI. Les producteurs doivent notamment démontrer qu'ils sont propriétaires des veaux de lait, que le financement des activités de production est indépendant des fournisseurs d'intrants et des abattoirs et que les états financiers et la gestion comptable sont transparents et conformes. En somme, ces critères impliquent que les producteurs assument le risque ou une part importante du risque lié à la production et que des contrats types balisent les liens d'affaires entre producteurs et intégrateurs.

À cet égard, la Fédération, de concert avec le comité de mise en marché des veaux de lait (CMMVL), pourrait s'impliquer dans l'élaboration d'outils visant à soutenir les producteurs de veaux de lait qui choisiront d'assumer une plus grande part des risques associés à la production. La Fédération entend également poursuivre les démarches visant à s'assurer que les programmes AGRI et autres programmes de transition répondent aux besoins de l'ensemble des producteurs (indépendants, forfaitaires et à risque partagé).

2.2 Outils de mise en marché

L'abolition du Programme ASRA Veaux de lait amène les producteurs à se questionner sur l'avenir de leurs outils de mise en marché. Le CMMVL, de concert avec les différents acteurs du secteur, entamera une refonte du *Règlement sur la production et la mise en marché des veaux de lait* et de la *Convention avec les acheteurs de veaux de lait* afin de les adapter à leur nouvelle réalité. Les producteurs seront invités à se prononcer sur leurs outils de mise en marché dans le cadre d'assemblées générales spéciales, le cas échéant.

2.3 Bien-être animal

La préoccupation marquée des consommateurs pour le bien-être animal et l'entrée en vigueur du projet de loi 54 sur l'amélioration de la situation juridique de l'animal forcent plus que jamais les producteurs de veaux de lait à intégrer cet enjeu dans leurs pratiques d'élevage. Voici les principaux éléments sur lesquels le comité entend demeurer proactif au cours de la prochaine année :

- l'implantation du logement collectif d'ici 2018 demeure un défi pour la très grande majorité des producteurs de veaux de lait, notamment, l'obtention du financement nécessaire à la mise aux normes;
- la révision du code des bonnes pratiques pour le veau, prévue d'ici 2017, permettra d'élaborer les nouvelles lignes directrices à l'échelle nationale pour les soins et la manipulation des veaux.

2.4 Veau vérifié – outils informatisés

La salubrité des aliments à la ferme et, plus spécifiquement, l'utilisation judicieuse des médicaments vétérinaires font également l'objet de préoccupations sociétales. À cet effet, le comité entend promouvoir l'adhésion au programme Veau vérifié afin de fournir l'assurance d'un produit de première qualité.

Pour favoriser l'adhésion des producteurs de veaux de lait à ce programme, la Fédération développe actuellement des outils informatisés permettant la production de registres requis par le programme Veau vérifié. Ces outils, développés pour des tablettes électroniques de type iPad ou Android, devraient être disponibles en première moitié d'année 2016 pour les producteurs qui souhaiteront adhérer au programme Veau vérifié.

2.5 Promotion et développement des marchés

Les activités de promotion et de développement des marchés du Veau de lait du Québec et du Veau de grain du Québec sont planifiées selon la stratégie de marketing globale suivante :

- Des actions publicitaires adaptées au *VEAU du Québec*;

- Des activités publicitaires et promotionnelles ciblées à chacune des deux marques de commerce: Veau de lait du Québec et Veau de grain du Québec;
- Une optimisation de chacun des budgets promotionnels (veau de lait et veau de grain).

Le VEAU du Québec

L'appellation VEAU du Québec est utilisée et publicisée lorsqu'elle répond aux mêmes objectifs marketing des deux catégories de veau. Voici donc quelques exemples des activités publicitaires et promotionnelles qui ont été réalisées au cours de l'année:

- Publicités sur le site de *La Presse+*, ciblées lors de périodes bien précises de l'année telles que la fête de la Saint-Valentin, la saison du BBQ et la période des Fêtes. Les publicités du VEAU du Québec ont atteint un niveau de performance des plus élevés en générant plus de 50 000 visites sur les sites veaudelait.com et veaudegrain.com.
- Organisation de l'évènement Tapis rouge – VEAU du Québec au musée Grévin de Montréal. L'objectif de cet évènement était de réunir la clientèle du VEAU du Québec dans une ambiance festive pour leur présenter les différentes activités publicitaires et promotionnelles prévues en 2015. Étaient conviés à l'évènement, les représentants des grandes bannières de chaînes de marchés d'alimentation du Québec, les distributeurs alimentaires de la restauration, les membres de différentes associations québécoises du secteur de l'alimentation et des représentants de l'UPA.
- Conception d'un « accroche-porte » jumelé au *Publisac* hebdomadaire et distribué à plus de 400 000 foyers ayant pour slogan: Cet été, c'est du VEAU du Québec sur le BBQ. Cet outil publicitaire suggérait des recettes de veau de lait et de veau de grain tout en invitant le consommateur à acheter et à cuisiner le VEAU du Québec pendant la saison estivale.

Le Veau de lait du Québec

Des activités publicitaires et promotionnelles adaptées à la marque de commerce Veau de lait du Québec ont été mises de l'avant:

- Placement publicitaire dans le magazine *Signé M* pour la saison estivale et la période des Fêtes et intégration de plusieurs recettes de veau de lait dans le magazine.
- Présentation des produits fond de veau concentré et sauce demi-glace de veau concentrée Veau de lait du Québec dans l'émission *Signé M* du chef Louis-François Marcotte, sur les ondes de TVA et de CASA. Très belle visibilité des produits à l'écran, le tout accompagné de recettes à base de veau.

- Refonte complète du site veaudelait.com: nouveau visuel mettant en évidence les photos des recettes, moteur de recherche convivial et lisibilité mobile.
- Campagne publicitaire radio en mai 2015 (BBQ) et en décembre (Noël) à l'émission du retour à la maison avec Paul Houde sur les ondes du 98,5 FM. Rejoignant plus de 789 000 auditeurs par semaine, ce véhicule publicitaire est très performant pour accroître la notoriété du Veau de lait du Québec.

3. ÉLECTION DU REPRÉSENTANT AU COMITÉ ET DE DEUX SUBSTITUTS

3.1 Critères d'admissibilité:

- Être en production au moment de sa désignation;
- Être domicilié ou avoir son exploitation sur le territoire du Groupe au Plan conjoint;
- Être inscrit dans la catégorie veaux de lait au Plan conjoint;
- Avoir élevé pour son compte ou celui d'autrui, ou avoir fait produire et offert en vente au moins 100 veaux de lait, au cours de l'année civile précédente;
- Dans le cas d'une personne morale ou d'une société, la personne physique mandatée doit également:
 - être active dans l'entreprise bovine autrement que comme bailleur de fonds;
 - détenir au moins 20% de son capital-actions ou des parts sociales émises;
 - siéger à son conseil d'administration, le cas échéant, et y détenir un droit de vote;
- Avoir payé les contributions dues dans le cadre du Plan conjoint ou, à défaut, avoir pris un recours pour les contester dans les 30 jours de leur facturation.

4. AUTRES SUJETS (S'IL Y A LIEU)

ATELIER DES PRODUCTEURS DE VEAUX DE GRAIN

PROJET D'ORDRE DU JOUR

1. ÉTAT DU MARCHÉ EN 2015

2. CHANGEMENTS DANS L'INDUSTRIE DU VEAU DE GRAIN

3. RÉALISATIONS ET DOSSIERS DU SECTEUR EN 2015

- 3.1 Refonte de la mise en marché
- 3.2 Poids des veaux de grain - grille d'ajustement de prix et ASRA
- 3.3 Cahier des charges et certification
- 3.4 Réseau d'expertise
- 3.5 Projets de recherche
- 3.6 Historiques de référence
- 3.7 Sécurité du revenu
- 3.8 Promotion et développement des marchés

4. ORIENTATIONS DU SECTEUR POUR 2016

5. ÉLECTION DU REPRÉSENTANT AU COMITÉ ET DE SON SUBSTITUT

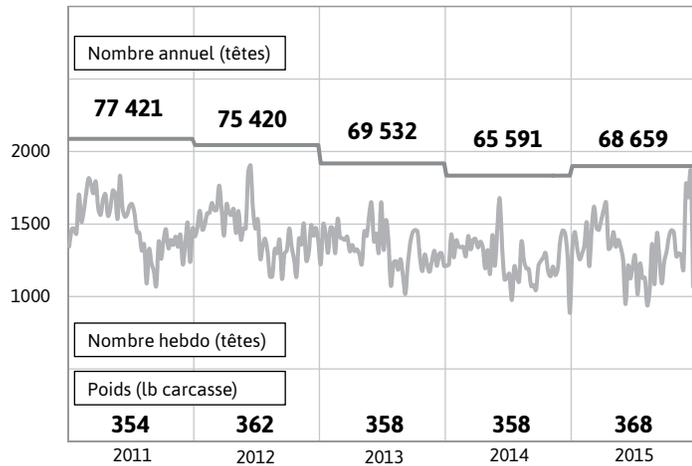
- 5.1 Critères d'admissibilité

6. AUTRES SUJETS (S'IL Y A LIEU)



1. ÉTAT DU MARCHÉ EN 2015

Figure 1: Évolution de la production de veaux de grain



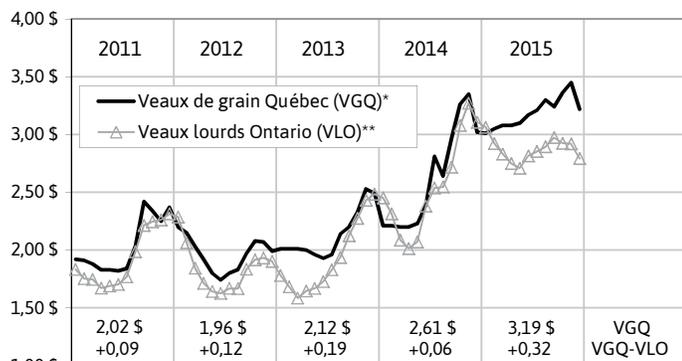
En 2015, les ventes aux enchères électroniques se sont échelonnées sur 53 semaines pour un total de 69 980 veaux vendus. Le volume ramené sur une base de 52 semaines équivaut à 68 659 veaux, soit 3 000 veaux de plus qu'en 2014, une première hausse après 11 ans de décroissance.

Entre les mois de septembre et décembre 2015, 1 400 veaux ont été vendus en moyenne par semaine, soit près de 200 veaux de plus qu'à la même période en 2014. Cette hausse de production à l'automne 2015 répondait aux attentes des acheteurs, lesquels font face à une forte demande à cette période de l'année.

Pour inciter les producteurs à produire davantage pour l'automne, dès le printemps 2015, le comité de négociation veaux de grain et les acheteurs avaient convenu d'annoncer aux producteurs un prix plancher de 3,40\$/lb pour la période du 29 octobre au 3 décembre 2015. Cette initiative a de toute évidence porté ses fruits.

Figure 2: Prix des veaux de grain du Québec et de l'Ontario

(\$/lb carcasse sans peau)



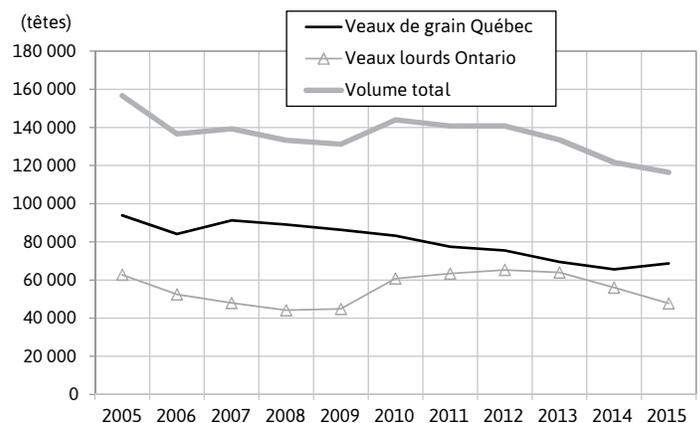
* Prix net (prix enchères moins soutien au prix plancher)

** Prix hebdomadaire publié par OCA, catégorie plus de 600 lb

Durant la première moitié de l'année 2015, le prix des veaux de grain a été relativement stable à environ 3,10\$/lb, pour ensuite monter graduellement jusqu'à un pic de 3,53\$/lb durant la semaine du 15 novembre.

Pour l'ensemble de l'année 2015, l'écart entre le prix moyen des veaux de grain du Québec et celui des veaux lourds vendus aux encans d'animaux vivants de l'Ontario a été de 0,32\$/lb carcasse, soit le plus grand écart observé au cours des cinq dernières années.

Figure 3: Productions de veaux de grain comparées Québec - Ontario



En 2015, l'offre totale de veaux de grain des deux provinces a légèrement baissé avec environ 116 700 veaux de grain, une baisse de 4% par rapport à 2014.

En 2015, la production de veaux en Ontario semble avoir poursuivi sa décroissance pour une troisième année consécutive avec environ 48 000 veaux (- 14% par rapport à 2014), alors qu'au Québec la production a connu une légère hausse avec une production de 68 659 veaux (+5% par rapport à 2014).

2. CHANGEMENTS DANS L'INDUSTRIE DU VEAU DE GRAIN

En 2015, la marque Veau Charlevoix, temporairement absente du marché à la suite de la fermeture de l'entreprise, a été reprise par Écolait ltée qui l'a incorporée dans son plan d'affaires.

La famille Fontaine a acquis la participation de la famille Buksbaum dans Montpak International inc., ce qui en fait l'unique actionnaire de l'entreprise et un des leaders dans l'industrie en Amérique du Nord.

3. RÉALISATIONS ET DOSSIERS DU SECTEUR EN 2015

Principaux constats et enjeux du secteur

Outre la poursuite des réflexions sur la refonte de la mise en marché des veaux de grain, l'année 2015 a surtout été marquée par les enjeux liés à la qualité et à la salubrité. Ainsi, le comité de mise en marché des veaux de grain (CMMVG) a finalisé le travail amorcé en 2012 concernant la certification des veaux de grain.

3.1 Refonte de la mise en marché

Rappelons que la refonte de la mise en marché, entreprise en 2013, repose sur un système de vente par préattribution pour 80 % du volume, à un prix déterminé par une formule. Le 20 % restant serait vendu par enchères électroniques. Les producteurs recevraient tous le même prix de base pour une semaine donnée, soit la moyenne pondérée des ventes par préattribution et par enchères.

Dans la foulée de la flambée des prix du veau de grain (et des autres viandes) en 2014 et 2015, le CMMVG a constaté que la formule élaborée à partir des données de 2007-2013, et négociée avec les acheteurs, n'était pas adéquate. D'autre part, considérant que la rentabilité des entreprises est une condition essentielle à la pérennité du secteur, le CMMVG a conclu que la formule de prix se devait, en général, d'atteindre le coût de production des veaux de grain.

Le CMMVG entend poursuivre les discussions avec les acheteurs sur ce dossier en 2016. Les points à finaliser sont essentiellement la formule de prix et quelques aspects de la grille d'ajustement du prix en fonction de la qualité.

3.2 Poids des veaux de grain - grille d'ajustement de prix et ASRA

Faisant suite à une résolution adoptée lors de l'atelier du secteur veau de grain de l'AGA 2015, une demande a été acheminée à La Financière agricole du Québec (FADQ) pour rendre assurables, à compter du 1^{er} janvier 2016, tous les veaux de grain dont le poids carcasse (poids chaud au jour d'abattage, sans la peau) est égal ou inférieur à 397 lb (180 kg).

Parallèlement aux démarches effectuées auprès de la FADQ, le CMMVG a négocié une nouvelle grille de prix avec les acheteurs. À compter des ventes du 3 décembre 2015, une coupure de 10 % du prix de vente est appliquée sur tout veau dont le poids carcasse réel d'abattage dépasse 397 lb; cette disposition ne s'appliquant que si le délai d'abattage prévu dans la convention est respecté (huit jours ouvrables à compter du lundi suivant la vente).

3.3 Cahier des charges et certification

Rappelons qu'en 2012, le CMMVG avait donné le mandat à la firme CertiRessource de revoir le protocole de certification et les normes du cahier des charges, incluant l'ajout de normes sur le bien-être animal, avec comme objectif d'accroître la crédibilité du programme Veau de grain du Québec certifié. Parallèlement au travail de CertiRessource, la filière canadienne du veau a développé le programme canadien de salubrité des aliments à la ferme pour le veau, appelé Veau vérifié.

Pour éviter toute confusion et pour répondre aux attentes sans cesse grandissantes des consommateurs et des réseaux de distribution, le CMMVG a choisi de combiner les deux programmes en un seul. Le projet a été présenté une première fois aux producteurs réunis en assemblée générale spéciale (AGS) le 9 décembre 2015. Après avoir adopté les principes de base du projet, l'AGS a mandaté le CMMVG pour revoir certains points du cahier des charges et de présenter de nouveau le projet en vue de son adoption en AGS au cours du mois de mars 2016.

3.4 Réseau d'expertise

Le réseau d'expertise a poursuivi ses activités en 2015 avec la réalisation d'une troisième analyse de groupe consécutive (données de 2014) qui a été présentée en novembre 2015. Treize producteurs ont participé à l'analyse de groupe en 2015.

En plus de l'analyse de groupe, des sessions de formation ont été organisées portant sur le registre d'élevage et le programme Veau vérifié. Un séminaire s'est également tenu sur la ventilation et sur l'utilisation de distributeurs automatiques de lait en pouponnière, incluant une visite de ferme. Environ 50 producteurs y ont participé.

Le CMMVG a fait le bilan à la fin de l'année 2015 des activités du réseau d'expertise et a convenu de renouveler son financement permettant de réaliser quelques séminaires et une autre analyse de groupe en 2016.

3.5 Projets de recherche

En 2015, le CMMVG a entrepris un projet pilote avec quelques producteurs pour les accompagner dans l'introduction de l'orge et de quelques sous-produits dans l'alimentation de leurs veaux de grain. Le projet permettra de comparer leurs nouveaux résultats à ceux qu'ils obtenaient auparavant avec des rations traditionnelles (performances d'élevage, coûts d'alimentation, classement des veaux à l'abattage).

Un second projet portant sur le classement, réalisé en collaboration avec les acheteurs, a été amorcé à l'automne 2015. Il vise à revoir les normes de classement et à identifier les pratiques post-abattages et leur impact sur la qualité de la viande.

3.6 Historiques de référence

En 2015, le CMMVG a alloué des historiques de référence à 11 producteurs de veaux de grain qui ont répondu à un appel de projets, totalisant 5 028 veaux de grain sur un total de 10 000 disponibles dans l'appel de projets.

Dès septembre, le CMMVG a convenu de procéder à un appel de projets public afin d'allouer les historiques restants du dernier appel de projets, en plus d'une allocation annuelle de 1 000 veaux pour un relève. Cet appel de projets public a permis d'allouer des historiques de référence à 11 autres producteurs, pour un total de 6 293 veaux alloués, incluant l'allocation pour un projet de relève.

Le *Règlement sur la production et la mise en marché des veaux de grain* a été modifié de manière à ce que la limite d'allocation d'historiques, pour un projet accepté lors d'un appel de projets, soit augmentée de 500 à 1 000 veaux de grain.

3.7 Sécurité du revenu

La Fédération poursuit ses efforts sur deux dossiers en particulier :

- réintroduire les contributions de recherche et de promotion dans le modèle ASRA;
- tenir compte du coût d'opportunité des cultures consommées à la ferme, c'est-à-dire au prix du marché au lieu de leur coût de production, afin de couvrir adéquatement les productions animales en tout temps.

3.8 Promotion et développement des marchés

Les activités de promotion et de développement des marchés du Veau de grain du Québec et du Veau de lait du Québec sont planifiées selon la stratégie de marketing globale suivante :

- des actions publicitaires adaptées au VEAU du Québec;
- des activités publicitaires et promotionnelles ciblées à chacune des deux marques de commerce : Veau de grain du Québec et Veau de lait du Québec;
- une optimisation de chacun des budgets promotionnels (veau de grain et veau de lait).

Le VEAU du Québec

L'appellation VEAU du Québec est utilisée et publicisée lorsqu'elle répond aux mêmes objectifs marketing des deux catégories de veau. Voici donc quelques exemples des activités publicitaires et promotionnelles qui ont été réalisées au cours de l'année :

- Publicités sur le site de *La Presse+*, ciblées lors de périodes bien précises de l'année telles que la fête de la Saint-Valentin, la saison du BBQ et la période des Fêtes. Les publicités du VEAU du Québec ont atteint un niveau de performance des plus élevés en générant plus de 50 000 visites sur les sites veaudelait.com et veaudegrain.com.
- Organisation de l'évènement Tapis rouge – VEAU du Québec au musée Grévin de Montréal. L'objectif de cet évènement était de réunir la clientèle du VEAU du Québec dans une ambiance festive pour leur présenter les différentes activités publicitaires et promotionnelles prévues en 2015. Étaient conviés à l'évènement, les représentants des grandes bannières de chaînes de marchés d'alimentation du Québec, les distributeurs alimentaires de la restauration, les membres de différentes associations québécoises du secteur de l'alimentation et des représentants de l'UPA.
- Conception d'un « accroche-porte » jumelé au *Publisac* hebdomadaire et distribué à plus de 400 000 foyers ayant pour slogan : Cet été, c'est du VEAU du Québec sur le BBQ. Cet outil publicitaire suggérait des recettes de veau de lait et de veau de grain tout en invitant le consommateur à acheter et à cuisiner le VEAU du Québec pendant la saison estivale.

Le Veau de grain du Québec

Des activités publicitaires et promotionnelles adaptées à la marque de commerce Veau de grain du Québec ont été mises de l'avant :

- Partenaire exclusif du dossier Saint-Valentin du site ricardocuisine.com, le Veau de grain du Québec a bénéficié d'une visibilité d'envergure et des milliers d'internautes ont visité le site veaudegrain.com consultant jusqu'à sept pages par visite, un record d'achalandage!
- Création d'une affichette apposée sur toutes les tables des restaurants Pacini du Québec arborant le logo du Veau de grain du Québec et mentionnant à l'attention de leur clientèle: « Ici on sert du Veau de grain du Québec ».
- Placement publicitaire dans le fascicule Famille futée, imprimé à plus de 300 000 exemplaires, inséré dans le *Journal de Montréal* et le *Journal de Québec* du samedi 17 octobre et publicisé sur la chaîne de télévision TVA. La publicité du Veau de grain du Québec portait sur une recette familiale et nutritive qui correspondait en tous points au public cible du fascicule.
- Placement publicitaire dans le magazine et l'info-lettre *Ricardo* pour la saison estivale et la période des Fêtes et création d'un concours ayant pour objectif d'augmenter l'achalandage du site veaudegrain.com.

4. ORIENTATIONS DU SECTEUR POUR 2016

En 2016, le CMMVG concentrera ses efforts principalement sur les dossiers suivants :

- mise en œuvre de la refonte de la mise en marché, incluant une nouvelle convention avec les acheteurs;
- adoption et mise en place d'un nouveau cahier des charges et d'un nouveau protocole de certification;
- révision des modalités de classement des veaux de grain et la grille d'écart de prix;
- en collaboration avec les comités de mise en marché des secteurs bovin de réforme et veau de lait, poursuite des efforts visant à améliorer la qualité des veaux laitiers;

- réalisation d'un (ou des) projet de recherche visant à améliorer la santé des veaux (ex.: sur la ventilation);
- une stratégie de promotion qui met en valeur la marque de commerce Veau de grain du Québec par des activités publicitaires bien précises et destinées à notre public cible.

Tous ces éléments sont en lien direct avec le virage que le secteur veau de grain a entrepris il y a trois ans avec l'adoption de son plan stratégique.

5. ÉLECTION DU REPRÉSENTANT AU COMITÉ ET DE SON SUBSTITUT

5.1 Critères d'admissibilité

- Être en production au moment de sa désignation;
- Être domicilié ou avoir son exploitation sur le territoire du Groupe au Plan conjoint;
- Être inscrit dans la catégorie veaux de grain au Plan conjoint;
- Avoir élevé pour son compte ou celui d'autrui, ou avoir fait produire et offert en vente au moins 50 veaux de grain au cours de l'année civile précédente;
- Dans le cas d'une personne morale ou d'une société, la personne physique mandatée doit également:
 - être active dans l'entreprise bovine autrement que comme bailleur de fonds;
 - détenir au moins 20% de son capital-actions ou des parts sociales émises;
 - siéger à son conseil d'administration, le cas échéant, et y détenir un droit de vote.
- Avoir payé les contributions dues dans le cadre du Plan conjoint ou, à défaut, avoir pris un recours pour les contester dans les 30 jours de leur facturation.

6. AUTRES SUJETS (S'IL Y A LIEU)

ATELIER DES PRODUCTEURS DE BOVINS DE RÉFORME ET VEAUX LAITIERS

PROJET D'ORDRE DU JOUR

1. ACTIVITÉS DE MISE EN MARCHÉ EN 2015

1.1 État du marché et faits saillants

2. ACTIVITÉS DU COMITÉ DE MISE EN MARCHÉ

2.1 Mise en œuvre de la planification stratégique du secteur veau laitier

2.2 Mise en œuvre de la planification stratégique du secteur bovin de réforme

3. ORIENTATIONS DU SECTEUR POUR 2016

4. ÉLECTION DU REPRÉSENTANT AU COMITÉ ET DE SON SUBSTITUT

4.1 Critères d'admissibilité

5. AUTRES SUJETS (S'IL Y A LIEU)

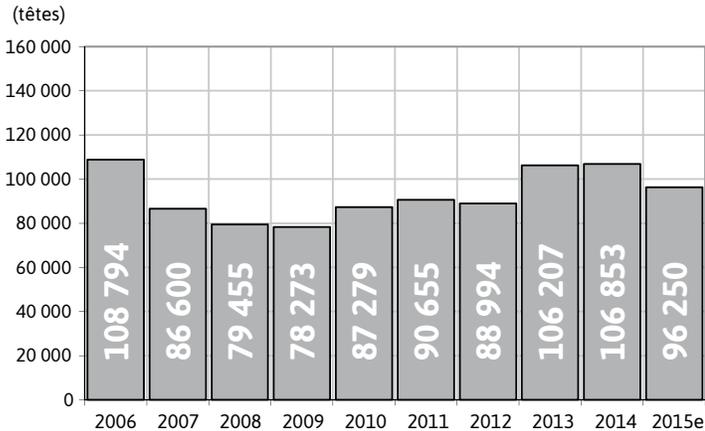


BOVINS DE RÉFORME ET VEAUX LAITIERS

1. ACTIVITÉS DE MISE EN MARCHÉ EN 2015

1.1 État du marché et faits saillants

Figure 1: Nombre de bovins du Québec réformés

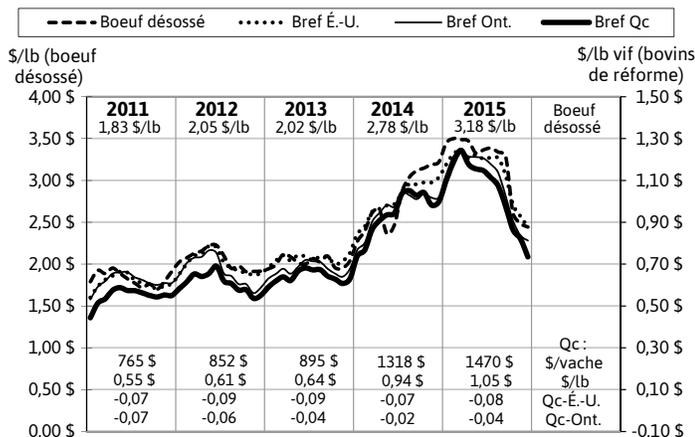


Le nombre de bovins réformés pour l'année 2015 s'élève à 96 250 têtes. Il s'agit d'une baisse de 10% comparativement à 2014.

Cette baisse s'explique en partie par les politiques laitières adoptées qui ont favorisé la production de lait et ainsi limité les sorties des vaches laitières de réforme.

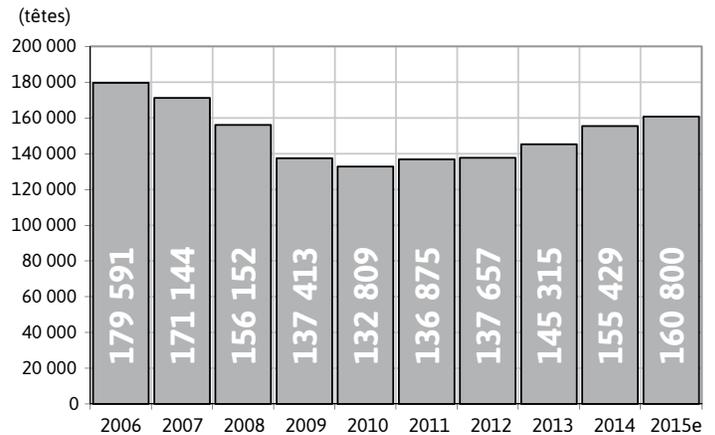
En 2015, le volume moyen a été d'environ 1 850 bovins par semaine, soit 200 bovins de moins par semaine comparativement à 2014. Ces données tiennent compte des bovins de réforme vendus dans les postes de commercialisation au Québec ainsi que ceux vendus à l'extérieur de la province selon l'entente sur le prélevé national (National Check-Off).

Figure 2: Prix des bovins de réforme au Québec, en Ontario et aux États-Unis et du bœuf désossé 85% maigre au Canada



En 2015, les producteurs de bovins de réforme ont reçu un prix moyen de 1 470\$ par bovin vendu, soit une hausse de 11,5% par rapport à 2014. Après avoir atteint un sommet au mois de mars (à plus de 1,26\$/lb vif), le prix des bovins de réforme a terminé l'année 2015 à environ 0,70\$/lb vif. Le prix des bovins de réforme est étroitement lié au prix du bœuf désossé qui a maintenu sa progression en 2015, avec une hausse de 14%, passant de 2,78\$/lb en 2014 à 3,18\$/lb en 2015. L'écart entre le prix des bovins de réforme de l'Ontario et celui du Québec est stable depuis plusieurs années, soit entre 0,02\$ et 0,04\$/lb vif.

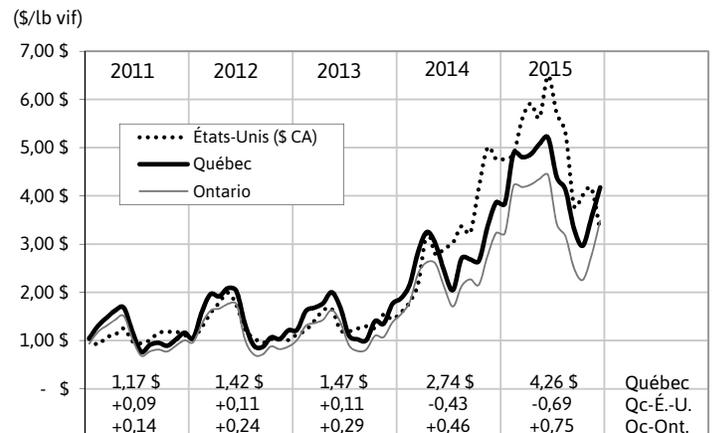
Figure 3: Nombre de veaux laitiers du Québec mis en marché



En 2015, le nombre de veaux laitiers du Québec mis en marché présente une augmentation de 3,5% comparativement à 2014. Une rétention des bovins de réforme contribue à expliquer cette hausse.

Ces données incluent les veaux mis en marché au Québec et à l'extérieur de la province selon l'entente sur le prélevé national (National Check-Off).

Figure 4: Prix des bons veaux laitiers mâles au Québec, en Ontario et aux États-Unis



En 2015, et ce, pour une seconde année consécutive, le prix des bons veaux laitiers mâles a connu une hausse marquée passant de 1,47\$/lb vif en 2013 à 2,74\$/lb vif en 2014 et à 4,26\$/lb vif en 2015, soit une hausse de prix de 55 % par rapport à 2014.

Depuis le milieu de l'année 2014, le prix des bons veaux laitiers des États-Unis se démarque des autres marchés. Cette hausse est due, entre autres, à la forte demande pour l'engraissement des veaux laitiers en bouvillons de race Holstein ainsi que la dépréciation du dollar canadien.

2. ACTIVITÉS DU COMITÉ DE MISE EN MARCHÉ

Depuis l'adoption du plan stratégique du secteur veau laitier en 2013 et du secteur bovin de réforme en 2014, le comité de mise en marché des bovins de réforme et veaux laitiers (CMMBR) a déployé beaucoup d'efforts afin d'en assurer leur mise en œuvre.

Afin d'outiller les employés et les gestionnaires des encans sur la manipulation des animaux, l'agence de vente a fait appel à un consultant en matière de bien-être animal.

Depuis l'été 2015, le consultant donne une formation personnalisée à chacun des encans du Québec portant sur l'importance du bien-être animal ainsi que sur les lois et les codes de bonnes pratiques. Afin de bien préparer cette formation, le consultant a préalablement visité chaque encan en prenant en photos et en vidéos les installations et la manipulation des animaux. La formation d'une durée de 1 h 30 inclut du matériel visuel spécifique à chacun des encans.

En cours d'année 2015, tant le CMMBR que le personnel affecté au secteur bovin de réforme et veau laitier se sont affairés à établir des liens avec les partenaires du secteur et à accroître sa compréhension au niveau des tendances de l'industrie.

C'est ainsi qu'une mission en Ontario a eu lieu en début d'année 2015. Cette mission regroupait des producteurs du CMMBR et du secteur bouvillon. Au cours de cette mission, les participants ont eu l'opportunité de visiter l'usine d'abattage de Cargill à Guelph, l'encan Olex à Kitchener et un producteur de lait. Cette mission a permis, entre autres, de mieux saisir l'ampleur des opérations d'abattage pour une usine de calibre nord-américain.

2.1 Mise en œuvre de la planification stratégique du secteur veau laitier

Un document d'information fut mis en circulation au début de 2015, qui s'intitulait «Pour des veaux laitiers en santé et de qualité». Ce document fait suite au minicolloque de décembre 2014 et s'inscrivait dans le plan d'action de l'année 2015 à ce chapitre. Ce plan de mise en œuvre identifiait notamment les actions prioritaires, telles que l'âge, le conditionnement du veau laitier, la diffusion de l'information, la formation sur la manipulation des animaux, etc.

Le 28 avril dernier s'est tenu une rencontre conjointe des trois secteurs de production concernés, soit le veau de grain, le veau de lait et le bovin de réforme et veau laitier. Lors de cette rencontre, le comité de négociation bovin de réforme et veau laitier a présenté certaines actions prioritaires qui tiennent compte du contexte de la mise en marché actuelle des veaux laitiers, des actions déjà réalisées et les obstacles rencontrés. Les commentaires ont été très constructifs de la part des membres des différents comités.

Un document informatif a été produit sous le titre «La suite des choses» pour des veaux laitiers en santé et de qualité. Il a été joint à la revue *Le Producteur de lait québécois* du mois d'octobre 2015. Ce document avait pour but d'informer le producteur laitier sur l'importance de mettre en marché un veau laitier en santé et de qualité pour l'industrie du veau lourd du Québec. On y met l'accent sur trois facteurs essentiels à considérer lorsque le veau laitier quitte la ferme laitière soit avoir un nombril sec, recevoir du colostrum de qualité en quantité suffisante et être attentif aux périodes de retrait des médicaments. Il s'agit d'un premier pas dans les améliorations souhaitées pour et par l'industrie.

À la suite du minicolloque de 2014 «Pour des veaux en santé et de qualité», le personnel de la Fédération a rencontré des producteurs en région en offrant des conférences/ateliers touchant la production de veaux de grain et de veaux de lait, l'utilisation judicieuse des antibiotiques et la façon d'améliorer la santé des veaux laitiers. Les producteurs des régions du Saguenay-Lac-Saint-Jean et Chaudière-Appalaches Nord ont été rencontrés en 2015.

2.2 Mise en œuvre de la planification stratégique du secteur bovin de réforme

Afin d'être informé sur les différents enjeux et problématiques qui touchent la production, le CMMBR, de concert avec le secteur bouvillon d'abattage, a mandaté la firme La Fibre alimentaire pour réaliser une étude faisant ressortir l'évolution du positionnement des principaux joueurs du marché du détail ainsi que les tendances de consommation. Cette étude explique les conditions d'accès au marché du bœuf et les conditions de succès. La firme a présenté les résultats préliminaires lors de l'AGA 2015.

Le 14 octobre dernier, lors du CMMBR, la firme retenue a fait une présentation plus approfondie de son étude. Il en ressort, entre autres, qu'une vision partagée ainsi qu'une collaboration et une concertation entre tous les acteurs de la chaîne de valeur (incluant les détaillants) sont les points de départ obligatoires pour entreprendre un projet d'envergure.

3. ORIENTATIONS DU SECTEUR POUR 2016

La nouvelle convention de mise en marché avec les deux associations d'encans a été signée en octobre 2014. Des modifications au *Règlement sur la production et la mise en marché des bovins de réforme et des veaux laitiers du Québec* sont à prévoir en 2016 afin qu'il reflète mieux la réalité.

Le suivi de l'application de la convention signée avec les encans continuera évidemment d'occuper une place centrale. Le 19 novembre 2015, une rencontre a eu lieu avec les représentants des associations des encans afin de faire le point sur l'application de la convention, entrée en vigueur en 2014. Certains points comme la formation des employés, la manipulation des animaux, le protocole de biosécurité, l'aptitude au transport ont été abordés. Certains ajustements et suivis seront faits en cours d'année 2016.

L'article sur l'aptitude au transport des bovins de réforme, le minicolloque portant sur les veaux laitiers, les documents «des veaux laitiers en santé et de qualité» et «c'est quoi la suite?», la note informative sur le rappel du bon site d'injection sont tous des exemples qui permettent d'accroître l'information disponible aux producteurs et aux partenaires. Encore cette année, nous allons cibler certaines problématiques et en informer les producteurs. Pour le secteur bovin de réforme, un document est en cours d'élaboration afin d'outiller le producteur pour améliorer sa prise de décision lorsqu'il doit réformer un animal.

Plus spécifiquement au niveau du secteur veau laitier, le travail de rapprochement avec le secteur veau lourd se poursuivra en 2016. Il importe que les deux secteurs comprennent bien leur problématique respective.

4. ÉLECTION DU REPRÉSENTANT AU COMITÉ ET DE SON SUBSTITUT

4.1 Critères d'admissibilité

- Être en production au moment de sa désignation;
- Être domicilié ou avoir son exploitation sur le territoire du Groupe au Plan conjoint;
- Être inscrit dans la catégorie bovins de réforme au Plan conjoint;
- Dans le cas d'une personne morale ou une société, la personne physique mandatée doit également:
 - être active dans l'entreprise bovine autrement que comme bailleur de fonds;
 - détenir au moins 20% de son capital-actions ou des parts sociales émises;
 - siéger à son conseil d'administration, le cas échéant, et y détenir un droit de vote;
- Avoir payé les contributions dues dans le cadre du Plan conjoint ou, à défaut, avoir pris un recours pour les contester dans les 30 jours de leur facturation.

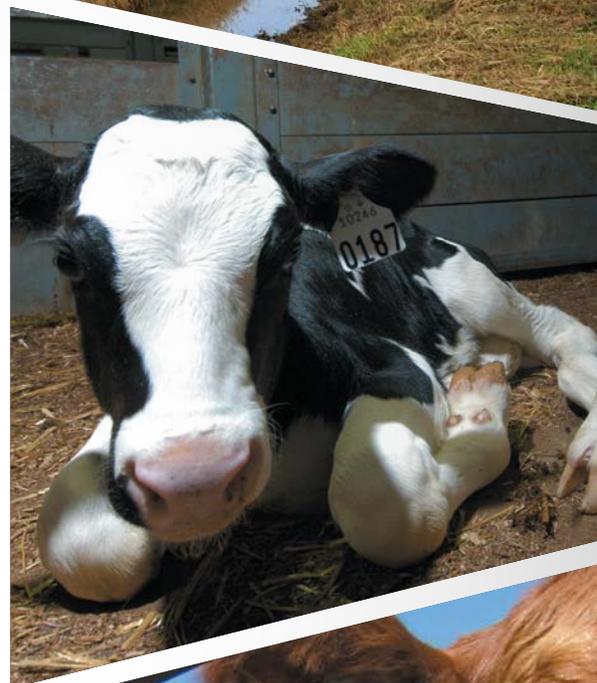
5. AUTRES SUJETS (S'IL Y A LIEU)



NOTRE MISSION

Dans le but d'assurer à tous les producteurs de bovins du Québec le meilleur revenu net possible, procurant ainsi une qualité de vie décente, la Fédération se donne pour mission:

- de soutenir, par différentes stratégies rejoignant les besoins et les aspirations exprimés par les producteurs, le développement et la croissance des entreprises, de la production et de l'ensemble de l'industrie bovine du Québec en vue d'offrir à notre client ultime, le consommateur, un produit de qualité répondant à ses exigences;
- de gérer efficacement les mécanismes de mise en marché collective, tout en respectant le rythme de développement de chaque secteur de production;
- de supporter la mise en commun de préoccupations particulières aux secteurs de production, ainsi que la recherche de solutions pouvant profiter à l'ensemble des producteurs.





FÉDÉRATION DES PRODUCTEURS
DE BOVINS DU QUÉBEC

555, boulevard Roland-Therrien, bureau 305

Longueuil (Québec) J4H 4G2

Tél. : **450 679-0530** • Téléc. : 450 442-9348

fpbq@upa.qc.ca

bovin.qc.ca